

SIVU - La Rosière St-Bernard

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 24 juin 2020

Date de convocation :	10 juin 2020
Date d'affichage :	10 juin 2020
membres en exercice :	10
membres présents :	10
membres absents :	00
membres ayant donné pouvoir :	00

Le 24 juin 2020 à 18h00, les membres du Conseil syndical, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Montvalezan, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard ; Stéphane Gaide ; Thierry Gaide ; Thibault Gaidet ; Dominique Maitre Jean-Pierre Maitre ; Pierre Maze ; Lionel Arpin ; Christel Mailhe ; Arpin Joel

Invités : Jean Régaldo DSR,

Excusés :

Pierre Maze est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

En préalable, Monsieur le Président de Séance, Jean-Claude FRAISSARD explique les modalités de fonctionnement, le champ d'intervention, l'histoire du SIVU et notamment :

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – gestion du domaine skiable

Obligation pour un domaine skiable concernant 2 communes

Représentativité = 7 Montvalezan + 3 de Séez

DSP du Domaine Skiable, 12 décembre 2002 signée avec SOFIVAL pour 30 ans initialement ; un programme d'investissement y est détaillé - nous en tant que communes, nous devons réaliser un certain nombre de lits touristiques en « contrepartie »

Programme de 3500 lits à la Rosière et 700 sur Séez

Sur Montvalezan les lits ont été réalisés, pas sur Séez

Projet du Mont Valaisan, abouti en 2018, signature d'un avenant de prolongation de durée de la DSP de 7 ans (jusqu'à 2039), car programme de 15 millions d'investissement non prévu à l'origine + concernant la commune de Montvalezan obligation de créer 1500 lits –

Pour Montvalezan en fin d'année nous aurons réalisé l'objectif – la DSR a anticipé la bonne réalisation de nos engagements en effectuant les travaux du Mont Valaisan par anticipation.

Le délégataire reverse 4% du CA = redevance, après déduction de la rétrocession avec l'Italie et déduction du plan routier – (env 50000€/an, plan routier pour les jeux olympiques)

En sus de la redevance, taxe sur les remontées mécaniques de 3%

Aujourd'hui la DSR reverse au SIVU 7%

A l'origine, accord en collectivité pour répartition de ces 7%

Nous avons été épaulé par AGATE – nous étions tombés d'accord sur la répartition entre les deux communes – aujourd'hui elle est de 86,13% pour Montvalezan et 13,87% pour la commune de Sééz.

Calculé en fonction des puissances des RM et des linéaires

A été réactualisé une fois – lors du Télésiège du Fort et du Plan du Repos

Présentation de l'évolution de la redevance et taxe RM depuis 2014

Taxe sur remontées mécaniques

2014	2015	2016	2017	2018	2019
252 650.34 €	256 025.97 €	278 417.18 €	287 877.14 €	290 545.61 €	359 978.57 €
	+ 1.3%	+ 8.7%	+ 3.4%	+ 0.9%	+ 23.9%

Redevances versées par les fermiers et les concessionnaire sur remontées r

2014	2015	2016	2017	2018	2019
338 772.00 €	341 368.00 €	371 154.00 €	383 857.00 €	387 409.00 €	479 989.00 €
	+ 0.8%	+ 8.7%	+ 3.4%	+ 0.9%	+ 23.9%

A noter –la DSR est assujetties pour la taxe sur RM = 3% pour les communes + 2% pour le département

A noter, le Budget Primitif 2020 sera affecté des manques à gagner de la fermeture prématurée de la station le 15 mars 2020, covid 2019.

D Maître précise et souligne - « nous avons décidé de ne pas réévaluer et appliquer l'évolution de la répartition applicable entre Sééz et Montvalezan après la réalisation du Mont Valaisan »

Délibération n°2020_07 : Election du président du SIVU

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Pierre Maze, plus jeune conseiller en exercice, est élu à l'unanimité secrétaire de séance. Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal.

Monsieur Jean-Claude Fraissard, doyen, Président de séance, rappelle l'objet de la séance et, après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Est candidat :

- Jean-Claude Fraissard

Il est procédé au vote.

Monsieur FRAISSARD Jean Claude est proclamé Président à l'unanimité des voix

Délibération 2020_08 : Election du Vice-Président.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance et, après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Est candidat :
- Lionel ARPIN

Monsieur Lionel ARPIN est proclamé Vice-Président à l'unanimité des voix.

Délibération 2020_09 : Indemnités du Président et du Vice-Président.

Conformément aux dispositions de l'article R 5212-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner le montant d'indemnités au Président et Vice-Président.

Le SIVU peut délibérer jusqu'à 6.69 % pour le Président et 2.68 % pour le Vice-président de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique (1027).

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE l'indemnité pour le Président à 5% de l'indice 1027, VOTE l'indemnité pour Vice-président à 2,68% de l'indice 1027.

Délibération 2020_10 : Composition de la commission de concertation.



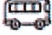
Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la convention de délégation de service public passée avec la SAS DSR pour l'exploitation du domaine skiable, une commission de concertation a été mise en place pour faire le lien entre le SIVU et la DSR. Elle est composée paritairement (3 membres du SIVU dont le Président et 3 représentants de la DSR).

Pour information, prochaine réunion prévue le 27 juillet 2020.

⇒ Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
NOMME Thibault Gaidet, Lionel ARPIN, Jean Claude FRAISSARD

Délibération 2020_11 : Validation des conditions d'exploitation été 2020 suite au décret n°2020_663 du 31/05/2020

Jean Régaldo, Directeur du Domaine Skiable de la Rosière, présente les tarifs forfaits et horaires été 2020.

FORFAIT VTT		<i>Adulte</i> 13/74 ans	<i>Enfant</i> 5/12 ans
<i>1/2 journée</i> Matin (8h40-12h15) Après-midi (13h30-16h30)		15,00€	11,50€
<i>Journée</i>		18,00€	13,00€
<i>Semaine</i> (7 jours maxi)		61,00€	

<i>Saison</i>		109,00€	
<hr/>			
<i>Saison spécial abonné</i> <small>(détenteurs d'un forfait Saison Hiver 19-20)</small>		78,50€	
<hr/>			
<i>Journée Espace</i> <i>San Bernardo</i>		29,00€	19,00€
<small>(compter 40min pour visiter les 2 sites en voiture)</small>			
<small> Navette Bourg St Maurice - Col du Petit St-Bernard incluse (voir détails au dos)</small>			
<hr/>			
FORFAIT PIÉTON		<i>Adulte</i> 13/74 ans	<i>Enfant</i> 5/12 ans
<hr/>			
<i>Ticket à l'unité</i>		7,50€	5,50€
<hr/>			
<small>En cas d'urgence sur le domaine, tél. 112. In case of emergency on the area, call 112.</small>			

Jean Régaldo présente le décret 2020 663 du 31 mai 2020 suite à la crise du COVID-19. Il rappelle que selon l'article 15 : « Toute personne de onze ans ou plus qui accède ou demeure dans les véhicules ou dans les espaces accessibles au public et affectés au transport public de voyageurs porte un masque de protection. »

Aussi le port du masque s'impose lors de l'usage des remontées mécaniques. En complément Monsieur le Directeur, informe que des masques seront en ventes au départ de la remontée mécanique au tarif de 1€ TTC et que les sièges seront désinfectés tous les matins avant ouverture.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVENT les tarifs, tel que proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière » et annexés à la présente délibération.

VALIDENT les conditions d'exploitation de l'été 2020 suite à la crise du covid-19 et à l'application du décret n°2020-663 du 31/05/2020 présentées ce jour par Jean Régaldo, Directeur du Domaine Skiable de La Rosière.

2. Questions diverses

Exploitation été 2020 – par Jean Régaldo Directeur DSR

Contraintes Sanitaires –

- Décret du 31 mai 2020 valable pour l'ensemble des transports – modifié le 21 juin
- Décret détaillé et repris dans un protocole nationale de ministère des transports
- Règle = port du masque pour les + de 11 ans et distanciation physique
- Points de vente = fonctionnement uniquement par CB et Espèces
- Désinfection des sièges à minima quotidienne

Pour mémoire, le forfait mécanique été donne l'accès gratuitement à la navette

Concernant les horaires, 15 minutes ont été retirées le soir sur nos horaires public pour donner du temps à la désinfection – ouverture 7 jours sur 7

JC Fraissard informe – situation des réservations au 24 juin = +1% par rapport à 2019 – avec mois d'août bien plus fort que juillet

Joel Arpin – quelle répartition piétons/VTT –
J Régaldo, ¼ ¾ des passages ; chiffres d'affaire = 50/50

J Regaldo – la DSR prend en charge le balisage du VTT de descente – pour l'entretien nous payons 3 « bikes patrols »

Bilan définitif de l'hiver 2019-2020 par Jean Régaldo, Directeur de la DSR

- Covid – fermeture Italie le 9 mars, fermeture France le 15 mars
- Point sur l'impact Chiffre d'Affaire
- Point sur la répartition France/Italie
- A NOTER,
Avant la fermeture prématurée de la station, nous étions en progression par rapport à N-1 (date à date)

Modalités de calcul de la répartition – France Italie – par Jean Régaldo Directeur DSR

La répartition est une baisse de chiffre d'affaire
Différence entre les flux Italie vers France et inversement
On paie une sorte de « loyer » pour l'utilisation du domaine de l'autre

A noter, pour les italiens, les périodes de fortes fréquentations sont = Noël jour de l'an, les très bon week end = janvier et février ; pas de vacances de février

Présentation des éléments financiers de répartition depuis sa mise en œuvre, l'hiver 92-93

Joel Arpin – des projets existent-ils à la Thuile ?

J R – c'est la Région Val d'Aoste via FINAOSTA qui exploite tous les domaines du Val d'Aoste – il y a 6 ans ils ont fait un très gros investissement avec le « skyway » – ils investissent très peu sur leur domaine skiable – leur logique = maintien des domaines en état
JCF – en Italie, beaucoup d'hôtellerie – résidence secondaire – pas de résidences touristiques

JR – Planibel 1000 lits chauds sont quasi les seuls lits chauds - le ski dans les Dolomites ça s'arrête aussi fin mars – pas de ski en Italie en avril = en général, ils vont à la plage

Contexte hiver 2020/2021 par Jean Régaldo Directeur DSR

Discussion sur l'impact COVID 19 ; sachant que La Rosière possède 50% de clientèle étrangère + effet BREXIT (anglais =30% de notre clientèle)

Calendrier hiver 2020-2021 par Jean Régaldo Directeur DSR

Samedi 12/12/2020 avec pré ouverture Club Med – forte semaine médiatique

Si on peut tout ouvrir, nous le ferons, sauf si pas de neige pour descendre aux Ecuets

Pâques 2021 sera le 4 avril

Début des vacances d'avril le samedi 10 avril pour la zone A (fin des vacances le dimanche 9 mai 2021)

Fermeture La Thuile le dimanche 11 avril 2021 – toujours en discussions

Fermeture La Rosière – **dimanche** 18 avril 2021

Thibault Gaidet – s'ils ferment le 11/04, pourrions-nous louer le « Piccolo San Bernardo » ?

Investissements 2020 par Jean Régaldo Directeur DSR

DSR = 80% SOFIVAL et 20% COMPAGNIE DES ALPES

Malgré l'hiver covid, investissements maintenus :

Dameuse 328K€ HT

Neige de Culture 2 000 K€ dont 600K€ de subvention AuRA

Portiques RM , renouvellement 41 K€

Point sur les dossiers actuellement en étude : par Jean Régaldo Directeur DSR

- retenue collinaire
- TSD Bellecombe Chardonnet liaison Italie
- Télésiège Petit Bois – Front de Neige Eucherts
- Ascenseur Valléen Séz – La Rosière
 - o Discussions et échanges

Retour d'info sur tests de liaison et évacuation blessés effectués cet hiver = concluants

Autres réflexions à engager

Stationnement des restaurateurs d'altitude aux Eucherts – nouveau snack ?

Transfert de compétence Eau Potable aux intercommunalités

3. BUDGETS PRIMITIF 2020

Présentation du BP 2020 et des conséquences COVID sur les recettes

SIVU La Rosière St-Bernard

Le budget primitif

Vue d'ensemble avec report des résultats

Budget primitif 2020 - Détail par Chapitres		
	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 240,39 €	- €
Chapitre 012 - Charges de personnel	805,00 €	- €
Chapitre 65 - Charges diverses de gestion courantes	855 060,00 €	- €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		852 000,00 €
Redevance versée par les fermiers et concessionnaires		484 000,00 €
Autres produits : Taxe sur remontées mécaniques		368 000,00 €
Excédent reporté	- €	6 105,39 €
TOTAL	858 105,39 €	858 105,39 €



12

Discussion sur les impacts économiques « covid 19 » - saison arrêtée prématurément

4. TOUR DE TABLE

RAS

Le Secrétaire

Le Président,

Pierre Maze

Jean-Claude FRAISSARD

